

Séance du 13 juin 2008

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Jean-Philippe Cazabat, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Marie-Claude de Murcia, Christian Ollier, Pierre Usselmann

Excusés : Christiane D'Halluin, Laurent Gautreau (deux procurations remises à Alain Blanquer)

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2008 est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. délibération pour pérenniser le service public
2. charges scolaires de l'école privée Saint Joseph
3. gîte rural du Plan du Four – location à l'année
4. questions diverses

1. délibération pour pérenniser le service public

Précision du rôle du syndicat mixte Hérault Energies par Jacques Bernard : les communes sont propriétaires des réseaux électriques, des transformateurs, elles en confient la gestion à Hérault Energies. Hérault Energies confie l'entretien de ces réseaux à EDF. Dans le Languedoc Roussillon, c'est l'unité de réseau d'électricité ERDF Languedoc Roussillon qui assure tous les dépannages, ils ont des agents basés à Lodève, Bédarieux etc..

Les communes adhérentes à Hérault Energies bénéficient de subventions pour l'installation d'éclairage public (jusqu'à 70%).

Un courrier de la mairie a été adressé à Hérault Energies pour savoir si le réseau EDF de la commune est suffisant et ce, en rapport avec les constructions futures. Si le réseau est insuffisant les futurs lotisseurs ou propriétaires participent aux frais de la mise en conformité du réseau.

Le conseil municipal a reçu des représentants des agents de ERDF Languedoc Roussillon qui sont venus annoncer que leur direction avait le projet de fermer plusieurs sites – Lodève, Bédarieux.

Ces fermetures auront des conséquences directes sur la qualité du service public.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le texte de la délibération ci-dessous

La Direction de l'Unité Réseau d'Electricité ERDF Languedoc-Roussillon a annoncé par la voix de son directeur adjoint le projet de fermeture du site de Lodève aux personnels.

Un tel projet aurait des impacts certains sur la qualité du service public de l'énergie, sur son efficacité et romprait avec l'égalité de traitement des usagers, fondement du service public.

La présence du service public sur le territoire participe à l'aménagement du territoire, à la réduction des inégalités et crée les conditions du développement économique.

Inquiet devant ces nouvelles, le conseil municipal de Lieuran-Cabrières s'engage à demander que le problème soit débattu au sein de la Communauté de Communes du Clermontais et à l'intérieur du Syndicat Mixte Hérault Energies.

Aujourd'hui, le conseil municipal s'oppose à toutes modifications de l'organisation du service public de distribution de l'électricité et du gaz sans concertation et accord de l'autorité concédante.

Par cette délibération, le conseil municipal apporte son soutien aux électriciens et gaziers qui luttent pour le maintien de l'emploi et du service public de proximité.

2. Participation de la commune aux charges scolaires de l'école privée Saint Joseph de Clermont

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la facture des frais de scolarité des enfants domiciliés dans la commune et scolarisés à l'école privée Saint Joseph. Celle-ci concerne 4 enfants et s'élève à 1815,20 €, soit 453,80 € par enfant.

Il rappelle que les charges scolaires des écoles publiques de Clermont s'élèvent à 695 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 10 voix POUR et une abstention, de participer au financement des frais de scolarité des enfants de la commune scolarisés à l'école Saint Joseph

3. Gîte rural du Plan du Four – location à l'année

Vu que l'occupation du gîte n'est pas satisfaisante, il est proposé de le louer à l'année. Il sera loué non meublé, pour un loyer mensuel de 550 €. Si le mobilier n'intéresse pas le futur locataire il sera vendu.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la location du gîte à l'année. Jacques Bernard est mandaté auprès des gîtes ruraux pour fermer la location du gîte le plus rapidement possible.

4. Questions diverses

Christian Ollier a rencontré Monsieur Boijout de TPSO pour la réfection du chemin de Saint Martin. Monsieur Boijout lui a remis le devis pour la réfection de 120 m², il s'élève à 4350 € (jugé élevé). Christian se charge de demander d'autres devis à Monsieur Espinasse de Saint Jean de Fos, et à Mazza de Saint Tibéry.

Chantal Monnier s'est renseigné au sujet des bornes à eau à Gignac, Fontès, Clermont. Elles sont supprimées ou remplacées par des stations de pompage dans des canaux ou rivières. Les communes sont réticentes à donner de l'eau traitée pour le sulfatage ou autres utilisations.

Pour Lieuran, on demande à Pierre Usselman de voir si le forage sur le Causse aurait assez d'eau pour être utilisé à cet effet.

Au lagunage, pour nettoyer la station les agents ont besoin d'eau. Hélène se renseigne auprès d'un sourcier, Jean Marin de Clermont l'Hérault, s'il peut venir faire des recherches à la station.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 17 juin 2008.